

MAIRIE

DE

LA CAUNETTE

34210

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JANVIER 2021 A 18H30***Date de la convocation : 21 janvier 2021*

Présents : M. FABRE Max –Maire- Mme MARCOUIRE-VALLES Lucie, M. DE VOLONTAT Nicolas, Mme COT Florence -Adjoints- M. AYATS Jean-François, Mme Céline BUNOZ, M. DELEGUE Salvy, Mme IGER Anne-Claude, Mme MALRIC Claire, M. Ludovic MALRIC, M. RINGOT Olivier

Absent.e.s : Néant

Secrétaire de séance : Mme Florence COT

En raison de l'état d'urgence sanitaire, une partie du Conseil Municipal s'est réuni par visioconférence : M. AYATS, Mme IGER, Mme MALRIC et M. RINGOT (article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifié par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020).

1-Devis remplacement de la porte de la maison « rue de la cité nouvelle »

Suite à la demande de M. BOYER, locataire de la maison « rue de la cité nouvelle », de remplacer sa porte d'entrée devenue vétuste, des devis ont été demandés à deux entreprises pour des portes en bois et en PVC. Ces derniers sont écartés, la porte devra être en bois pour une meilleure durée d'utilisation. Les devis sont les suivants :

- Entreprise FABRE : 1 750 € HT soit 2 100 € TTC
- Entreprise CAUQUIL-RAMOS : 1 812,48 € HT soit 2 265,60 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise FABRE d'un montant de 1 750 € HT soit 2 100 € TTC.

M. Ludovic MALRIC et Mme Céline BUNOZ sont arrivés après le vote du point n°1.

2-Programme SAUV'LIFE

Les Etablissements Recevant du Publics doivent disposer d'un défibrillateur automatisé externe -DAE- (au plus tard le 1^{er}/01/2022 pour certaines catégories). La mairie dispose d'un défibrillateur acheté en 2014, et assure depuis cette date sa maintenance.

La société Protection Life propose la mise à disposition d'un DAE connecté avec les services du SAMU, la prise en charge de 100% des coûts de transmission, la transfert total de responsabilité, un service de supervision 7/7j avec contrôle permanent et échange standard sous 24h, une application mobile comprenant le registre de maintenance, les formations, 1 SAVE : assistant au massage cardiaque, et tous les supports (malette, kit signalétique, kit de secours) au prix de 2,63 € par jour.

Soit par mois : **79 € HT soit 94,80 € TTC**

Par an : 948,00 € HT soit 1 137,60 € TTC

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette initiative.

3-Création de sanitaires publics PMR – Approbation du devis et demande de subvention

Monsieur le Maire explique aux élus que suite à l'élaboration des plans des futurs sanitaires publics, les entreprises consultées ont pu faire parvenir leurs devis suivants pour la partie maçonnerie :

- entreprise HORTALA : 7 849,00 € HT soit 9 418,80 € TTC
- entreprise BERROCOSO : 7 654,00 € HT soit 9 184,80 € TTC

Partie plomberie/électricité devis de ROMERO-ELEC : 3 429,40 € HT (entreprise non soumise à la TVA).

Les deux entreprises de maçonnerie sont fiables, et les devis relativement similaire. Le devis de Monsieur HORTALA semble plus complet car sont inclus les zingueries et la création de marches suite au déplacement de la porte des sanitaires existants.

Après un vote : 7 voix POUR 0 voix CONTRE 3 ABSTENTIONS
(M. AYATS, M. et Mme MALRIC)

Le Conseil Municipal approuve le devis de M. HORTALA pour la partie maçonnerie qui fait ressortir une dépense de 7 849,00 € HT soit 9 418,80 € TTC.

Le devis de M. ROMERO pour la partie plomberie/électricité d'un montant de 3 429,40 € HT (non soumis à la TVA) est approuvé à l'unanimité.

Il est décidé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2021.

4-Ancien Four à Vialanove

Monsieur le Maire fait part de la situation préoccupante de l'ancien four à pain de Vialanove qui menace de s'effondrer.

Le Conseil Municipal se rendra sur place pour évaluer la conduite à tenir sur ce dossier.

5- Questions diverses

- Cueillette de thym à La Garrigue : M. le Maire présente le courrier de M. BRUNEL – cueilleur de plantes sauvages engagé dans la protection et la conservation des ressources en plantes sauvages. Il souhaiterait pratiquer une cueillette raisonnée de thym sur certaines parcelles de La Garrigue.
- Point EPI : un couple semble intéressé pour reprendre l'épicerie. Mme MARCOUIRE-VALLES explique qu'ils se sont rencontrés une première fois début janvier. Une deuxième rencontre est prévue jeudi 28 janvier.
M. Olivier RINGOT a rejoint la réunion.
Afin de donner les meilleures chances possibles à ces personnes, la mairie pourrait s'engager à remplacer le gros matériel en cas de défaillance, au cas par cas, et de prendre à sa charge les factures d'eau et d'électricité pour la 1^{ère} année d'installation (jusqu'au 01/01/2022), par une clause dans le contrat de location, et un inventaire précis des équipements mis à disposition.
- Mme BUNOZ, Mme MALRIC et Mme MARCOUIRE-VALLES font un point sur la restauration scolaire.
- Aménagement Place de l'Ormeau zone piétonne : Mme BUNOZ demande qui veut faire partie du groupe de travail sur ce sujet : M. DELEGUE et elle-même s'inscrivent dans ce groupe.
- L'annonce pour le CDD d'accroissement temporaire d'activité devra être publiée après les vacances de février, après consultation de l'agent il serait établi du 01/04/2021 au 30/09/2021.
- Le contrat de l'agent faisant office d'ATSEM arrive à échéance. Le centre de gestion a été contacté pour avoir plus de renseignements quand à la suite à donner à ce contrat. Il convient de prendre rendez-vous avec la commune d'Aigne pour décider de l'avenir du poste.
- Suite au stationnement intempestif de plusieurs véhicules, notamment dans le quartier de la Carambelle et à La Côte, un recensement devra être fait et un mot adressé aux administrés concernés leur demandant de bien vouloir respecter la signalisation et ne pas stationner leurs véhicules trop longtemps sur la voie publique, pour des raisons de salubrité mais aussi pour ne pas encombrer la voie.
- Mme COT rend compte d'un différent de voisinage, et s'interroge sur la conduite à tenir. M. le Maire lui indique que ces différends sont du ressort de la gendarmerie.

La séance est levée à 20 h 10